

ARTICLES DE PUÉRICULTURE NEUF OU OCCASION ?

Votre bébé a été protégé pendant 9 mois.

A la naissance, vous redoublez de vigilance et d'attention envers lui.

Savez-vous que vous pouvez lui faire prendre des risques en lui offrant des produits usagers ?

Pour des articles d'occasions :

- Vous ne connaissez pas leur date d'achat : les normes évoluent.
- Vous ne connaissez pas les conditions dans lesquelles ils ont été utilisés.

- Vous ne connaissez pas les conditions dans lesquelles ils ont été entretenus.
- Vous n'avez pas toujours la notice de montage, les instructions d'utilisation et les marquages d'emploi.
- Vous n'aurez pas la garantie du fabricant, vous ne trouverez plus de pièces de remplacement pour un article ancien.

Garantissez la sécurité de votre bébé : privilégiez les produits neufs.



Articles de petite puériculture (biberons, tétines, sucettes, attache sucettes, hochets...) Articles en textile

- Non conformes aux dernières normes
- Conditions d'hygiène non respectées après des utilisations successives, malgré une propreté apparente
- Consignes de sécurité pour un bon usage inexistantes

- Garantie du respect des normes de sécurité plus récentes
- Hygiène respectée
- Article obligatoirement accompagné d'une notice ou d'un mode d'emploi avec les instructions, le mode d'entretien et les précautions d'emploi à respecter pour une bonne utilisation

Appareils électriques (stérilisateurs, chauffe-biberons, systèmes de surveillance pour bébés...)

- Isolation, étanchéité, sécurité altérées par des utilisations successives trop nombreuses

- Parties électriques et fonctionnement sécurisés